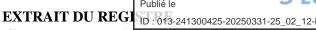


Reçu en préfecture le 02/04/2025





DES DELIBERA DU COMITE SYNDICAL

N°25.02.12

L'an deux mille vingt-cinq, trente et un mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Madame Amapola VENTRON.

Nombre de membres en exercice: 12

Date de convocation du Comité Syndical : 18 mars 2025

Présents	9
Pouvoirs	1
Absents / Excusés	2

MEMBRES PRESENTS: Amapola VENTRON, Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Laurence BEGEY, Corinne LE MEUT, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

OBJET: SUBVENTION AUX COLLEGES 2025

MEMBRES EXCUSES: Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON

POUVOIR: Evelyne LOUIS à Corinne LE MEUT

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical, d'une demande de:

- Madame la Principale du Collège François Mitterrand à Simiane-Collongue
- Madame la Principale du collège Marie Mauron à Cabriès
- Monsieur le Principal du collège Georges Brassens à Bouc Bel Air sollicitant une subvention pour l'aide au financement des voyages en faveur des élèves.

Collège François Mitterrand à Simiane-Collongue

- Voyage à Gréoux les Bains à American-Village pour 50 élèves (voyage linguistique)

Collège Marie Mauron à Cabriès

- Voyage en Espagne pour 30 élèves (15 à Séville sur un projet linguistique et 15 à Cordoue sur projet de développement durable).
- Voyage en Crète pour 25 élèves (voyage culturel)

Collège Georges Brassens à Bouc Bel Air

- Voyage à Paris pour 30 élèves (voyage éducatif)
- Voyage en Espagne pour 39 élèves (à Barcelone voyage linguistique dans le cadre de la classe LCE (Langue, Culture Etrangère)

Après examen des différentes demandes, Madame la Présidente propose le versement d'une subvention plafonnée à 1000 € par établissement.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID: 013-241300425-20250331-25_02_12-DE

LE COMITÉ SYNDICAL

Ouï l'exposé de Madame la Présidente Après avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le versement des sommes indiquées par établissement soit :

- 1000 € au collège François Mitterrand à Simiane-Collongue
- 1000 € au collège Marie Mauron à Cabriès
- 1000 € au collège Georges Brassens à Bouc Bel Air

Dit que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget 2025 du Syndicat,

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits Ont signé au registre, tous les membres présents. Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la Présidente, Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture

le :..... et de la publication le :....

Amapola VENTRON, Présidente







Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV

Utilisateur : CAUHAPE Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25_02_12
Objet:	Subvention aux collèges 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique:	013-241300425-20250331-25_02_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	846 o
Nom métier : 013-241300425-20250331-25_02_12-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	205.6 Ko
Nom original : 25.02.12 Subvention aux collèges 2025.pdf		
Nom métier :		
99_DE-013-241300425-20250331-25_02_12-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2025 à 16h23min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2025 à 16h24min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2025 à 16h24min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2025 à 16h24min57s	Reçu par le MI le 2025-04-02